



MAIRIE de LAVAUUR

Envoyé en préfecture le 27/01/2023
Reçu en préfecture le 27/01/2023
Publié le 27 JAN. 2023
ID : 081-218101400-20230123-1735_DDSMSJSUBV-AU

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Lavaur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, lui donnant délégation au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'appel à initiatives 2023 par le Conseil Départemental du Tarn pour la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;

Vu le cahier des charges de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Tarn, précisant l'aide financière accordée aux actions nouvelles mais aussi aux actions déjà mises en place ;

Considérant les actions collectives « Sport santé Lavaur » mises en œuvre pour la prévention de la perte d'autonomie à destinations des personnes âgées de 60 ans et plus ;

Considérant qu'il convient de demander, à cet effet, une subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Tarn ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

IL SERA DEPOSÉ UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION auprès du Conseil Départemental à la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Tarn pour la mise en œuvre d'actions collectives à destination des personnes âgées.

Le coût particulier de ce projet précité est estimé à 92 443.00 €

.../...

Le budget prévisionnel de cette opération fait apparaître les participations financières suivantes :

▶ Conseil départemental (appel à initiatives – Conférence des Financeurs)	17,30 %	16 000 €
▶ Participation des usagers	10,82 %	10 000 €
▶ Bénévolat	24,34 %	22 500 €
▶ Autofinancement	47,54 %	43 943 €
Montant total de l'opération	100 %	92 443 €

Lavour, le 23 janvier 2023

Le Maire,



Bernard CARAYON